

7 et 8 mars 2023

Chambre d'Agriculture
Salle Bocquet
56 avenue Roger Salengro
St Laurent Blangy

contact :

Vanessa Hucke - 03 62 61 42 33
vanessa.hucke@npdc.chambagri.fr

Aide au remplacement : Vous pouvez bénéficier sous conditions d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement, prenez contact avec votre Service de Remplacement pour plus d'informations

Crédit d'impôt : Les chefs d'entreprise au réel peuvent prétendre à un crédit d'impôt qui s'élève à 154,98€ pour 7h de formation. Ce crédit d'impôt est plafonné à 40 heures. **Vous pouvez donc obtenir en crédit d'impôt le double du montant de la formation ! N'hésitez plus !**

Pour valider l'inscription un contrat sera envoyé par courrier aux participants avant leur entrée en formation.

Il est impératif de renvoyer le bulletin d'inscription et le règlement par chèque avant le 17 février 2023.

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.



www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION

**Fabriquer
des boissons
à base de
fruits ou de
plantes :
jus, sirop,
vinaigres,
liqueurs et
apéritifs**

**MARDI 7 MARS &
MERCREDI 8 MARS**

**DE 9 h à 17h
St Laurent Blangy**



www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr



■ Objectifs

☒ Acquérir les connaissances techniques et assimiler les obligations réglementaires afin de commercialiser des produits alcoolisés ou non à base de fruits ou de plantes (tels que les jus, sirops, vinaigres, liqueurs, apéritifs, vins aromatisés, fruits à l'alcool).



■ Programme

☒ La réglementation en vigueur :

- Définition réglementaire des produits (liqueur, apéritifs, vinaigres...), les règles d'étiquetage, la réglementation des locaux de transformation, étude des autocontrôles et traçabilités à mettre en œuvre

☒ La réglementation relative à la fabrication et la vente de produits à base d'alcool ou de vinaigre

☒ Etude du matériel adapté à la transformation et du matériel adapté à la transformation

☒ Ateliers pratiques

Réponse impérative avant le 17 février

FABRIQUER DES BOISSONS À BASE DE FRUITS OU DE PLANTES : JUS, SIROP, VINAIGRES...

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

N° SIRET :

Nom de l'exploitation : Date et lieu de naissance :

Eligible VIVEA Salarié agricole Autre

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

144€ pour les cotisants VIVEA 490€ pour les non cotisants VIVEA

signature

(NB: L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint, salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant. Les personnes en situation de handicap ou à besoin particulier sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble la possibilité de suivre la formation).



■ Public

☒ Agriculteurs diversifiés



■ Tarif*

☒ 144 € pour les cotisants VIVEA (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familial).

☒ 490 € pour les non cotisants VIVEA (salariés agricole et autres statuts) Vous êtes salarié agricole? Une part des frais d'inscription peut être prise en charge par OCAPIAT à condition que la demande soit faite AVANT le début de la formation, contact OCAPIAT : 03 28 52 91 20.



■ Intervenant

☒ Guillaume ANDRE, CFPPA de Florac

*Repas en sus